

la documentation québécoise traitant de la régionalisation de l'enseignement collégial

par Wilfrid GARIÉPY*

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/8/gariepy-8-5-1972.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 8, Numéro 5.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

Qu'est-ce que la régionalisation? Comment ce phénomène américain s'est-il implanté au Québec? Pourquoi la régionalisation que nous retrouvons dans différents ministères fait-elle son apparition au ministère de l'Éducation? Est-ce là un phénomène récent? La régionalisation est-elle oeuvre de planification ou de thérapie?

Dès 1965, *Prospectives* publiait un article signé Jean-Marie Beauchemin: «Une urgence: des collèges régionaux pour répondre aux besoins des étudiants»¹. A cette date, nous étions encore à l'ère des collèges classiques, des écoles normales, des écoles d'infirmières, des instituts de technologie. Le Rapport Parent paraissait et recommandait la *dimension régionale* comme une caractéristique essentielle des futurs «instituts» qu'il décrivait. L'Opération 55 du ministre Gérin-Lajoie couvrait le Québec. On peut retrouver, à ces sources, l'esprit de la régionalisation.

Mais, lorsque les ministres Cardinal et Saint-Pierre parlèrent de régionalisation en 1970, à quelle réalité voulaient-ils faire allusion?

Nous avons analysé la documentation parue au Québec sur ce sujet. Une quinzaine de CEGEP publiaient en 1970-1971, qui un mémoire, qui une étude, sur le sujet. En octobre 1971, la Direction générale de l'enseignement collégial présentait un document synthèse qui résumait tous ces mémoires.

Depuis ce temps, le directeur général du CEGEP de Thetford prononça une conférence, le CEGEP de Maisonneuve présenta une étude sous forme de simulation et *Prospectives* publie le dossier que vous êtes en train de lire.

Qu'y entend-on par régionalisation? le mot n'est défini avec précision nulle part. C'est le regroupement des collèges d'une région. Mais qu'est-ce qu'une région? Cette question demeure sans réponse.

Alors pourquoi régionaliser? Quelles formes de régionalisation trouve-t-on? Où s'en va le Québec en matière de régionalisation?

* L'auteur est chargé de recherche au CADRE.
1. *Prospectives*, Vol. 1, no 6, décembre 1965, pp. 3-8.

Les raisons d'être de la régionalisation

La régionalisation est-elle prolongement ou amplification du mouvement amorcé par le Rapport Parent? est-elle correction apportée à un développement de l'enseignement collégial ne correspondant pas dans les faits aux intentions des planificateurs ou des membres de la commission Parent? est-elle évolution normale des processus administratifs? L'histoire nous l'apprendra. Aujourd'hui nous pourrions penser que la régionalisation relève au moins de ces trois facteurs.

De fait, le mouvement actuel provient d'une initiative du ministère de l'Éducation². Celui-ci a mis de l'avant l'opération-régionalisation comme un moyen de résoudre certains problèmes, tels la planification des options, le doublement des équipements, la prolifération des collèges, la disparité dans les conditions d'admission, et, enfin, l'aménagement le plus fonctionnel et le plus rentable possible des ressources humaines et matérielles. Les problèmes de ce genre ne pouvant être résolus localement, on a songé à des solutions régionales.

Régler des problèmes, d'une part, mais explorer certaines avenues, d'autre part. Créer des banques de services régionaux, tels les services techniques de la bibliothèque, les services de productions de l'audiovisuel, les services de l'informatique, les services de recherche et d'expérimentation.

Le Ministère voulait aussi permettre aux collèges de mieux répondre aux techniques modernes de l'enseignement. Qu'on songe, par exemple, à un système de diffusion des cours par câble ou encore à un *open-college*.

Une troisième avenue à explorer, que signalait le Ministère, c'était une meilleure utilisation des ressources du milieu, ce milieu s'identifiant de plus en plus en terme de *région*, plutôt qu'en terme de localité.

Enfin, un objectif plus englobant se lisait comme ceci: rendre l'enseignement collégial encore plus accessible à la population jeune et adulte.

Bref la raison déterminante de la régionalisation telle qu'elle est pratiquée, c'est de résoudre des problèmes présents dès la deuxième année de l'ère des CEGEP. Cependant, le Ministère a élargi la problématique en ayant l'intention d'explorer certaines avenues.

Les modèles de regroupement

Nous allons, tour à tour, examiner les trois modèles de regroupement qui sont sur la sellette. Le premier, la *régionalisation-fusion* se vit dans quatre collèges: Bourgchemin, Champlain, Côte-Nord et Saguenay-Lac Saint-Jean. La régionalisation des admissions de la région de Québec et la collaboration entre les collèges anglophones sont des exemples de la *régionalisation-services*, deuxième modèle de regroupement. Quant au troisième modèle, la régionalisation axée sur un conseil régional, elle a été proposée, mais n'est encore appliquée nulle part, à notre connaissance.

La régionalisation-fusion

Le modèle de regroupement que le Ministère a privilégié jusqu'ici est la *régionalisation-fusion*. Les quatre collèges régionaux (Bourgchemin, Champlain, Côte-Nord, Saguenay-Lac Saint-Jean), regroupent un ou plusieurs campus et sont administrés par une superstructure, ou, si l'on veut,³ «une structure à deux paliers a été implantée: régionale et locale.»

Au niveau régional, d'une manière générale, nous trouvons les principales responsabilités:

- de planification,
- de mise en place d'opérationnalisation des systèmes de gestion (finances, équipement, pédagogie),
- de relations extérieures (milieu social, économique, différents niveaux d'éducation, DIGEC, etc.),
- du développement de l'enseignement sur le territoire.

Au niveau local, le C.A. délègue les responsabilités d'administration courante, tant finan-

2. Cf., dans le document de la DIGEC, octobre 1971, l'exposé détaillé des raisons d'être.

3. *idem*.

cière que pédagogique (choix du personnel, engagement limité concernant des dépenses d'opérations courantes, etc.), celles de dispenser des enseignements et d'animer le milieu. D'une manière globale, on veut retrouver, au niveau local, l'animation pédagogique du milieu sans être aux prises avec les principales tâches administratives qui mangent le temps des administrateurs pédagogiques et financiers: ces tâches sont laissées au niveau régional.

Dans la *régionalisation-fusion*, il n'y a qu'une seule autorité: celle du conseil d'administration.

Il apparaît intéressant de juxtaposer, sur deux colonnes, les avantages et les désavantages de la *régionalisation-fusion*. Il y a là un parallèle étonnant, que n'ont pas manqué de remarquer les praticiens. En voici quelques exemples.

AVANTAGES

Le bill 21 est respecté;
La structure est simple et claire sur le papier;
L'unité de commandement est assurée;
La région est favorisée;
Le développement régional est favorisé;
Les professeurs bénéficient du regroupement pour les échanges et le perfectionnement.

DÉSAVANTAGES

Le directeur du collège s'éloigne de la base;
La structure donne naissance à la bureaucratiation;
L'autonomie des campus est menacée;
Le conseil d'administration s'éloigne des problèmes des campus;
Les besoins prioritaires des campus peuvent devenir secondaires dans la région;
Les professeurs doivent se déplacer pour dispenser l'enseignement.

La régionalisation-services

Quatre CEGEP — François-Xavier-Garneau, Lévis-Lauzon, Limoilou et Sainte-Foy — ont mis en oeuvre un service central des admissions. Voilà une réalisation de la *régionalisation-services*. Dans une ligne semblable, les CEGEP anglophones collaborent entre eux pour plusieurs services. L'article de monsieur LeBlanc, dans le présent numéro de *Prospectives*, décrit très bien cette forme de collaboration.

De son côté, le Collège de Maisonneuve a produit un dossier intéressant sur la *régionalisation-services*. C'est une sorte de simulation: chaque service présente les avantages et les désavantages des services régionaux. Dans cette étude, les chefs de services entendent par région, une région métropolitaine. Encore ici, voyons, sur deux colonnes juxtaposées, le parallèle frappant entre les avantages et les désavantages.

AVANTAGES

Les rouages administratifs ne sont pas alourdis;
La bureaucratiation n'est pas augmentée;
Le pouvoir d'achat est amélioré;
Les sports offrent des équipements plus complets, les services de santé et de placement sont améliorés;
L'autonomie des collèges demeure assez complète;
La clientèle et les options des cours d'été sont augmentées.

DÉSAVANTAGES

Les relations de collaboration sont basées sur la bonne volonté;
Le besoin de prévision exige une grande précision;
La distribution des marchandises est plus complexe;
Les étudiants doivent se déplacer pour bénéficier des services des sports, de santé et de placement;
Un danger de rivalité se fait sentir;
Les étudiants doivent voyager; les décisions doivent être très rapides; les locaux peuvent manquer.

La régionalisation et le Conseil régional

Le Directeur général du Collège de Thetford Mines pour sa part propose la solution de *Conseils régionaux*.

Selon lui, la *régionalisation-fusion* causerait de nouveaux problèmes auxquels les collèges à peine fondés ne pourraient faire face; elle diminuerait l'autonomie des collèges et, surtout, ne résoudrait pas les problèmes en cause. D'autre part, la *régionalisation-services* ne semblerait pas assurer la solidité de la représentativité au MEQ ni le caractère d'une structure opérationnelle efficace et articulée.

Aussi la solution serait-elle «la création de *Conseils régionaux* de l'enseignement collégial, composés d'administrateurs des CEGEP concernés et des institutions privées d'enseignement collégial, dont le but serait d'étudier en particulier l'implantation des options et la création des bureaux régionaux d'admission; le placement des étudiants; l'avenir de l'enseignement collégial dans la perspective de l'activité éducative étudiée dans le dernier rapport annuel du Conseil supérieur de l'Éducation⁴ et en relation avec le rôle des collèges groupés autour d'une université; le rôle des Conseils d'administration et du Conseil régional face aux normes du ministère de l'Éducation.»

Certes, la régionalisation, quel que soit le modèle, veut se centrer sur la région: le mot le dit.

Toute forme de régionalisation favoriserait le développement régional, donnerait plus de poids à une région, à un collège régional, offrirait une meilleure adaptation au marché du travail dans la région, fournirait une meilleure information aux finissants du secondaire de la région, assurerait une distribution équitable de la clientèle de la région, éviterait les disparités dans une région (comme pour l'éducation permanente), assurerait de meilleures relations avec le milieu de travail de la région.

Toute forme de régionalisation comportera par contre une certaine bureaucratisation, éloignera les dirigeants de la base, menacera l'autonomie des campus, s'éloignera des besoins très spécifiques des sous-régions, etc.

Où s'en va le Québec?

Les études de ce dossier - en particulier la notice du MEQ, les articles de messieurs Asselin et LeBlanc, les réflexions de fin de dossier - donnent une idée intéressante des problèmes et tendances de la régionalisation au Québec.

Les expériences originant du MEQ favorisent toutes quatre la *régionalisation-fusion*, tandis que les deux expériences venant de la base se font dans le cadre de la *régionalisation-services*.

Dans le premier cas, le milieu, tant la région que le campus, secrète de fortes résistances à la régionalisation, parce qu'il semble bien que la perte d'autonomie entraînerait une perte d'identité et de dynamisme; dans le second cas, une menace dans leur autonomie met fin aux projets de collaboration des collèges anglophones. L'autonomie apparaît donc comme la pierre d'angle de la régionalisation. Espérons qu'en tient compte le groupe de travail du MEQ qui «s'occupe de déterminer les critères nécessaires à la délimitation d'une région».

D'autres problèmes? Il faudrait vérifier, évaluer si la régionalisation règle les problèmes qu'elle est censée régler, il faudrait questionner les praticiens.

Conclusion

La province de Québec est-elle une seule région avec une administration régionale nommée DIGEC ou existe-t-il au Québec quelque X régions que les planificateurs auraient charge d'identifier? Quand on aura répondu à cette délicate question l'expérience américaine deviendra pour le Québec une efficace «image motrice».▼

4. Rapport annuel 1969-1970, Conseil supérieur de l'éducation, mars 1971, IX et 239 pages.